



Appel à projets 2022 à l'attention des
associations bruxelloises :
"Bruxelles en vacances"



Cadre général de l'appel

Depuis 2 ans, avec l'arrivée de la pandémie COVID-19, Bruxelles et les Bruxellois.es se sont réinventés. Le quotidien a radicalement changé, faisant sentir un manque de vie sociale, et les déplacements ont fortement diminué, laissant place à une ville plus apaisée. Les voyages à l'étranger ne sont plus si attractifs au vu des contraintes qu'ils comportent et les promenades locales sont devenues la norme. Les espaces publics et les parcs ont ainsi vu leur fréquentation fortement augmenter. Tout ceci met en avant le manque d'espaces verts et de rencontre en ville et pousse à revoir la répartition de l'espace public entre les différents usages pour l'adapter aux besoins.

La période estivale est le moment idéal pour expérimenter de nouveaux usages, tester des pistes de nouveaux aménagements urbains et offrir aux Bruxellois.es des espaces de rencontre et de détente. L'été est une bonne période pour mettre en lumière les objectifs du Plan Régional de Mobilité « Good Move » !

Pour la 3^e année consécutive, Bruxelles Mobilité lance ainsi l'appel à projets « Bruxelles en vacances » afin d'inviter les acteurs associatifs à faire émerger des projets temporaires ou transitoires qui permettent de mettre en pratique les objectifs de [Good Move](#) tels que l'amélioration de la qualité de vie par des quartiers apaisés et moins pollués ([GOOD NEIGHBOURHOOD](#)), la sensibilisation à la marche à pied et au déplacement à vélo ([GOOD CHOICE](#)) ou encore l'appropriation des enjeux urbains dans l'action citoyenne. Et d'aller petit à petit vers une ville vivante, résiliente et attrayante pour les jeunes et moins jeunes.

Une approche locale et décentralisée s'impose, qui permettra à un public large et diversifié de profiter de l'été pour se réapproprier l'espace public dans toute la Région. L'espace ouvert est une denrée précieuse et sera désormais redistribué et activé de différentes manières, en collaboration avec des associations enthousiastes et les acteurs locaux.

1. GOOD MOVE

Le Plan Régional de Mobilité « Good Move », voté par le Gouvernement bruxellois le 5 mars 2020, définit les **grandes orientations politiques dans le domaine de la mobilité**. Ce plan a pour objectif d'**améliorer le cadre de vie des Bruxellois.es**, tout en accompagnant le développement démographique et économique de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce plan a l'ambition de créer les conditions pour faire émerger des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie et de l'espace public, en y privilégiant les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé ([GOOD NEIGHBOURHOOD](#)). De plus, des actions sont prévues pour accompagner les choix personnels et collectifs des usagers et pour orienter leurs déplacements sans toucher à la liberté individuelle ([GOOD CHOICE](#)).

En résumé, les objectifs concrets de Good Move qui s'appliquent à cet appel à projets sont :

- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers en apaisant le trafic et en offrant des espaces publics de qualité pour contribuer à la fonction d'habitat de la Région ;
- Garantir les conditions d'accessibilité optimales aux principales fonctions urbaines de la Région (services et équipements, zones économiques, touristiques et commerciales) ;
- Encourager le développement d'une ville de proximité, dense, mixte et multipolaire et une stratégie de densification liée à une bonne accessibilité au réseau de transport public ;
- Diminuer les impacts de la mobilité sur l'environnement ;
- Diminuer les vitesses et les distances parcourues par les véhicules à moteur thermique (en priorité aux abords de bâtiments sensibles et dans les zones habitées) ;
- Privilégier les cheminements naturels des modes actifs et spécifiquement des piétons, leur assurant la meilleure perméabilité piétonne des quartiers ;
- Repenser les espaces publics en privilégiant les zones piétonnes animées par la vie de quartier ;

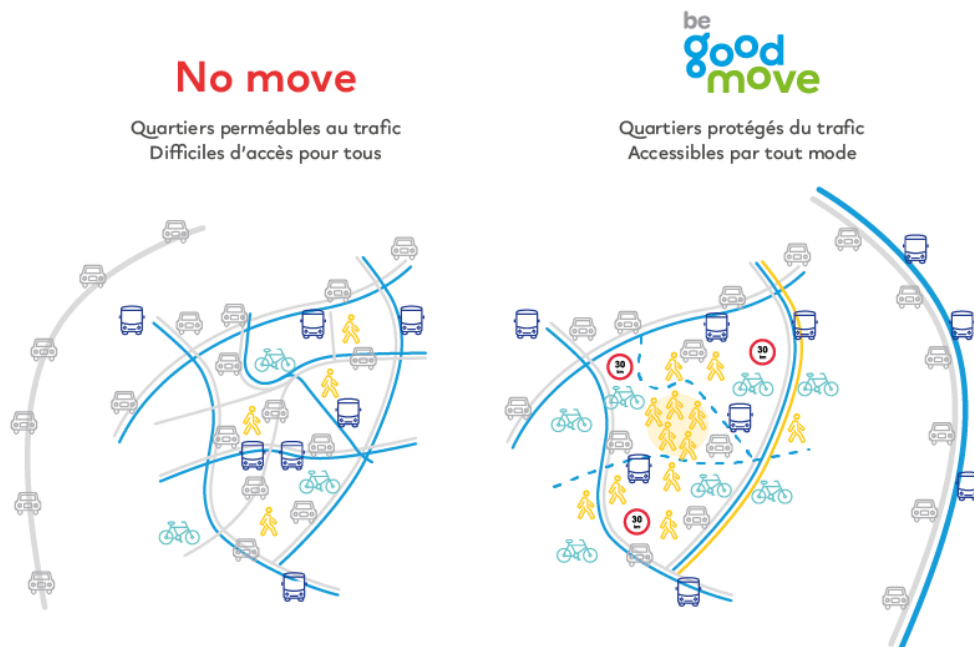
- Réduire l'emprise de la circulation automobile et du stationnement sur l'espace public ;
- Augmenter sensiblement l'activité physique de la population ;
- Faire baisser les vitesses de circulation moyennes sur l'ensemble des voiries, tous réseaux confondus ;
- Faire évoluer les comportements des usagers, identifier et communiquer sur les comportements dangereux et mettre en exergue les comportements prudents ;
- Renforcer la participation et les initiatives citoyennes dans la réappropriation et la sécurisation des espaces publics et tester des configurations innovantes en amont du réaménagement de certains lieux.

2. LOCALISATION

Les projets de cet appel peuvent se dérouler sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. La Région doit se doter de petits espaces de convivialité répartis homogènement dans les quartiers. On constate toutefois qu'un besoin accru d'espaces extérieurs de jeux et de rencontre touche davantage les quartiers denses où les foyers ne disposent pas d'espace extérieur privatif.

Parallèlement à cela, l'appel à projets offre la possibilité de s'approprier des nouveaux espaces publics, d'y lancer une dynamique citoyenne et associative, de les animer, d'y tester des usages qui pourront alimenter les réflexions d'aménagement qui viendront ensuite.

L'une des mesures phare de Good Move dans son volet [GOOD NEIGHBOURHOOD](#) est la mise en place des plans de circulation et des mailles pour apaiser les quartiers et offrir aux modes actifs et aux transports publics de larges zones libérées du trafic de transit. La réalisation de mailles, à savoir de grands quartiers apaisés, a donc pour objectif, en cohérence avec la Ville 30, d'apaiser la circulation en leur sein et d'assurer la qualité et la sécurité de tous les modes de déplacement, en ce compris la circulation fluide des véhicules de transport public. Le trafic de transit y est fortement découragé.



La Région est répartie en 63 mailles (qui ne se limitent pas forcément aux limites communales). Les 11 premières ont été sélectionnées :

2020 : Pentagone, Dieleghem, Cureghem, Saint-Gilles, Flagey-Etangs d'Ixelles et Colignon-Josaphat

- Dans ces mailles déjà lancées, les nouveaux plans de circulation sont en cours d'élaboration et vont élargir l'espace dédié au séjour et à la rencontre. Cet appel à projets offre la possibilité

de s'approprier ces nouveaux espaces, de les animer, d'y tester des usages qui pourront alimenter les réflexions d'aménagement qui viendront ensuite.

2021 : Léopold-Pannenhuis, Molenbeek historique, Bruxelles-Neerstalle, Chant d'Oiseau et Roodebeek

- Pour cette 2^e série de mailles, dont les plans de circulation n'ont pas encore été développés, l'appel à projets offre la possibilité de lancer une dynamique citoyenne et associative, de venir ouvrir le champ des possibles en testant de nouveaux usages qui pourront alimenter les réflexions sur les futurs plans de circulation.

Les porteurs de projets ont également la possibilité de faire le lien avec d'autres programmes et plans régionaux en cours :

- Les périmètres des [Contrats de Rénovation Urbaine](#) (CRU) actifs ou en cours d'élaboration (CRU 1 à 7)
- Les périmètres des [Contrats de Quartiers Durables](#) (CQD) actifs (de la série 5 à 12)
- Les périmètres des [pôles stratégiques](#) telles que définis par le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) (Josaphat, Reyers, Midi, Herrmann-Debroux...)

3. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel vient ouvrir le champ des possibles en termes d'usage, d'un espace public traditionnellement utilisé par la voiture. Il vient créer un nouvel imaginaire autour d'une ville plus inclusive, basée sur le bien commun.

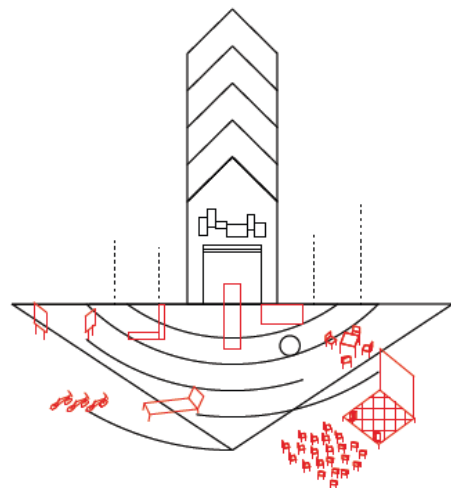
Nous invitons ici des organisations à but non lucratif à s'approprier l'espace public avec des projets bottom-up qui créent du lien entre les habitants. Ces interventions d'urbanisme tactique modifient temporairement l'usage de l'espace public, en vue d'un potentiel réaménagement, et mettent en pratique certains des objectifs de Good Move mentionnés ci-dessus.

L'ambition est de développer des projets pouvant tester la « ville apaisée » pendant une période limitée, permettant aux citoyens de mieux comprendre les objectifs de Good Move à l'échelle de leur quartier. Les projets peuvent tourner autour d'une multitude d'aspects liés à l'espace public : le jeu, la végétalisation de l'espace, la réflexion collective citoyenne, l'apprentissage du vélo, la création de mobilier temporaire, la sensibilisation à la mobilité active ...

Sur base de l'expérience des années précédentes, nous avons pu identifier 4 typologies de projets qui ont émergé dans le cadre de cet appel, ayant chacune ses objectifs et enjeux propres liés à sa spatialisation. Des projets hybrides peuvent exister. Ce qui suit est fourni à titre indicatif afin de permettre aux porteurs de projets de bien visualiser les projets visés par l'appel.

Le parvis associatif :

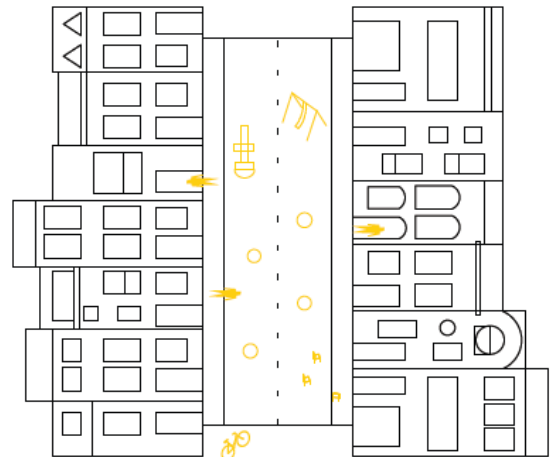
Le projet est mis en place et porté par une association qui intervient sur l'espace public face à ses locaux. L'objectif est d'implanter l'aménagement et les activités sur le trottoir, la rue ou l'espace de stationnement en face des locaux, afin de leur donner une meilleure visibilité et de les ancrer dans l'espace public. Ceci permet à la dynamique socio-culturelle intérieure de s'étendre sur l'espace public pour dialoguer avec le quartier. Ce type de projet permet de créer des liens entre le public familiarisé et d'autres publics dans la rue ou dans le quartier. L'association présente sur le lieu jouera un rôle clef dans la mobilisation du public et de son réseau.





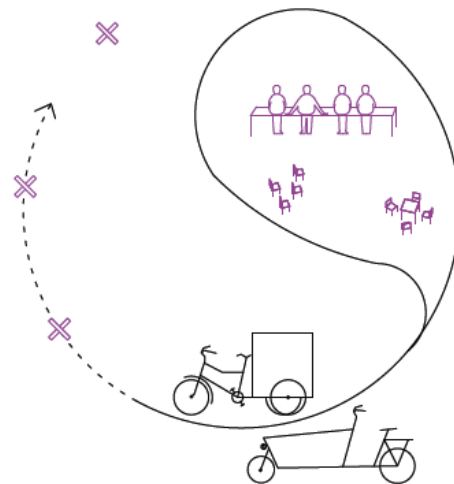
La rue apaisée :

Le projet vise la réappropriation d'un espace public (souvent une rue) par les habitants en supprimant la place de la voiture au profit des mobilités actives. L'enjeu consiste à développer une diversité d'usages (programmation culturelle, jeux, animations,...) pour les riverains afin de se réapproprier cet espace public de proximité. Dans ce cas, l'intervention doit créer de nouveaux usages attractifs et ludiques, permettant de mobiliser les riverains. Dans une zone urbaine dense et disposant de peu d'espace extérieur privatif, ce type de projet permet de montrer que l'espace public envisagé, sécurisé et plaisant, contribue au vivre ensemble dans la rue ou le quartier. Ici, ce sera l'implication des riverains qui sera déterminante pour la réussite du projet.



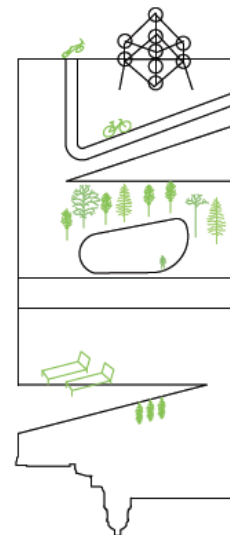
Le projet mobile :

Il s'agit de développer une pratique de mobilité durable ou un usage alternatif comme outil d'expérimentation de différents usages de l'espace public. Un projet mobile peut être implanté ponctuellement sur des lieux impliquant les autres typologies de projets. Le projet mobile constitue donc un complément intéressant aux projets impliquant l'apaisement d'un espace public localisé et peut renforcer l'activation de l'espace. Une collaboration entre projets répondant à cet appel est recommandée.



Le lieu d'exception :

Cette typologie est utilisée dans le cas où il n'y a pas de lieu habité à proximité directe. Le site n'est donc pas directement vécu et utilisé comme c'est le cas du parvis associatif ou de la rue apaisée. Il s'agit d'un lieu qui peut potentiellement être transformé en espace public dans le futur. L'activation du lieu et la mobilisation des publics sont donc moins évidentes. Il est alors important que l'intervention soit suffisamment forte et que le lieu dans lequel elle s'inscrit ait des qualités paysagères pour attirer les publics (lieu disposant d'une vue, lieu de passage, lieu symbolique,...).



Il est demandé aux porteurs de projets de lire les pages du site portail de Bruxelles Mobilité dédiées à [Good Move](#), et plus particulièrement celles portant sur les focus [Good Neighbourhood](#) et [Good Choice](#). Il est en outre important de bien cerner les besoins du public visé en fonction de la lecture de [Good Move](#), d'identifier le rôle que l'association qui porte le projet peut jouer pour répondre à ces besoins, et ensuite d'imaginer un projet et des activités diverses qui mobilisent ce public en fonction des besoins.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cet appel est destiné aux associations à but non lucratif.
- L'aspect participatif : le projet doit rassembler et fédérer les citoyens autour des objectifs du plan Good Move listés ci-dessus.
- Le projet doit toucher un groupe cible le plus large et diversifié possible d'une part (par exemple tous les habitants d'une rue ou d'un quartier) ou très ciblé d'autre part. L'appropriation de l'espace public par les groupes cibles des filles adolescentes et des personnes âgées est un point d'attention.
- Le projet peut être situé tant sur voirie communale que régionale. Un accord de principe de la commune ou de la Région pour occuper l'espace public à cet endroit est obligatoire, ainsi que l'identification d'une personne de contact au sein de la commune.
 - Le point 12 reprend la liste des personnes qui peuvent vous aider à établir des contacts avec les communes et la Région. La liste des personnes de contact au sein des communes, qui ont été informées du présent appel, est jointe en annexe.
 - Pour les autorisations et les délais des projets d'événements (sur voiries régionales ou communales), renseignez-vous auprès de la commune.
- Le projet doit avoir lieu en Région de Bruxelles-Capitale.
- Le projet ne peut être utilisé à des fins commerciales ou publicitaires.
- Le projet ne peut pas se limiter uniquement à une campagne de communication.
- Le projet doit être organisé au cours de la période suivante : entre début juin et la fin des congés de Toussaint 2022. Plus un projet s'étendra sur cette durée, plus son impact sera potentiellement important.
- Pour les projets qui ont bénéficié d'une subvention en 2020 et/ou 2021 et qui souhaitent rééditer l'expérience, il est demandé de décrire les « lessons learned » de 2020 et/ou 2021 et d'expliquer comment l'association compte augmenter la qualité du projet et en quoi ce dernier constituera un apport positif supplémentaire au quartier par rapport à l'édition précédente.
- Les événements devront être réalisés à petite échelle, en tenant compte des règles concernant la sécurité sanitaire et la distance sociale en vigueur. Les événements qui attirent de grandes foules ne sont pas autorisés : événements culturels, sportifs ou commerciaux (foires, grandes brocantes, marchés annuels...) ne seront pas retenus.

5. LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONCEPTION DU PROJET

La définition des projets doit être basée sur les lignes directrices suivantes :

Cohérence

Chaque projet est conçu conformément aux objectifs de [Good Move](#) (point 1).

Inclusion

Les projets doivent prendre en compte les spécificités sociales et multiculturelles de la ville, et en particulier les groupes cibles tel qu'un public précarisé, les familles, les jeunes, les seniors, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants...

Analyse des besoins

Avant d'imaginer un projet, il est important de faire une analyse des besoins du public et d'imaginer comment un autre usage de l'espace public choisi peut y répondre. Cette analyse est indispensable pour que les activités proposées soient adaptées aux besoins des habitants et que le projet soit une réussite vivante.

Conscientisation « Good Move »

Le projet stimule la conscientisation du lien causes/effets entre les projets et leurs impacts positifs (sur la qualité de vie, la qualité de l'air, le bruit, la sécurité routière, la santé ...) et les objectifs de Good Move.

Diversification des usages

La diversification des usages est un objectif qui peut accompagner celui de l'apaisement de l'espace public. Cette diversification peut répondre à la nécessité de se réappropriier un espace public précédemment dédié à la voiture. Les activités proposées ne doivent pas nécessairement être coûteuses. Il s'agit d'une opportunité de redonner temporairement la rue aux habitants et aux partenaires du quartier (écoles, maisons de repos...) pour favoriser une redécouverte de l'espace public, qui répond aux besoins identifiés.

Partenariat

Les projets impliquent autant d'acteurs que possible à tous les niveaux en coopérant à l'échelle locale avec, par exemple, des associations, des entreprises... Un partenariat entre projets du présent appel permet potentiellement de renforcer les projets entre eux, de mutualiser les énergies et les coûts et de s'enrichir des expériences de chacun.

Mobilisation du public et participation citoyenne

Les projets sont conçus et/ou mis en œuvre autant que possible avec la participation des citoyens à travers l'application de processus qui stimulent et valorisent les initiatives civiles. Les activités et communications proposées permettent de mobiliser le public tout au long du projet afin de l'inciter à participer et à utiliser l'espace public remis à sa disposition. Un projet développé par une association locale ou en partenariat avec une association locale maximise les chances de succès grâce à la possibilité de mobiliser un réseau existant.

Environnement

Les projets ne doivent pas provoquer de "nuisances" dans le quartier en ce sens que les nuisances sonores doivent être réduites (fonctionnant à certaines heures d'ouverture) et que la propreté publique doit être garantie (éventuelles poubelles supplémentaires et mesures de tri prévues), etc.

Accès

Vu les objectifs de l'appel « Bruxelles en vacances », il est indispensable que l'utilisation de la voiture soit fortement limitée, dans un périmètre clairement défini. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ne peut en aucun cas être empêchée.

6. COMMUNICATION

Les associations qui communiquent sur leur initiative doivent apposer sur tout support promotionnel la mention bien visible "avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale" et les initiatives vélo ajouteront le branding de promotion du vélo "Bike for Brussels".

Le libellé complet de chaque projet sera "*Bruxelles en vacances + le nom du projet*".

7. SELECTION

7.1 CRITERES DE SELECTION

Le jury sélectionnera les projets qui répondent au mieux aux éléments mentionnés ci-dessous. Les critères de sélection auxquels le jury prêtera une attention plus particulière sont :

- L'intégration des objectifs de Good Move
- La conscientisation du lien causes/effets en lien avec Good Move et la création d'adhésion par rapport aux objectifs
- L'analyse préalable des besoins et la proposition d'activités et usages qui y répondent
- Le caractère participatif du projet (inclusion, organisation d'ateliers participatifs, ...)
- La diversification des usages en lien avec l'environnement proche (activités adaptées et accessibles, nuisances, ...)
- Le nombre de partenaires impliqués et l'accroche aux partenariats locaux (= projet porté par une association locale ou en partenariat avec une association locale)
- Le planning du projet et la durée de l'action
- Le contact avec la commune établi et l'identification d'une personne de contact
- La répartition spatiale en Région de Bruxelles-Capitale dans l'objectif de toucher un maximum de communes en fonction des projets reçus.

7.2 PROCEDURE DE SELECTION

Le jury fera une présélection des projets qui répondent aux critères de sélection mentionnés ci-dessus, à l'aide d'une grille d'évaluation. Ensuite, il invitera les porteurs de projets à une présentation en ligne, en présence de la commune afin d'établir le choix final. Cette rencontre aura pour but de vérifier que le projet réponde bien aux critères et de confirmer que les contacts avec les communes aient bien été pris.

8. BUDGET ET DEPENSES ADMISSIBLES A LA SUBVENTION REGIONALE AU TITRE DE CET APPEL A PROJETS

La subvention maximale par projet est de **15.000 €**. Chaque association peut soumettre ou participer à plusieurs projets liés à un ou plusieurs objectifs de l'appel.

Les frais subventionnés doivent remplir les conditions suivantes :

- Ils doivent correspondre à des dépenses effectuées pendant la période de subvention.
- Ils doivent effectivement avoir été payés par le bénéficiaire de la subvention ou par les tiers avec lesquels il collabore.
- Ils doivent être enregistrés dans les comptes et doivent être identifiables et vérifiables.

Les dépenses **non éligibles** pour tous les types de projets sont :

- L'achat de nourriture (en général, ces coûts ne sont pas éligibles, sauf exception justifiée).
- Les coûts déjà couverts par d'autres financements.

9. PLANNING

- 23 février à 14h : [séance de questions/réponses](mailto:mparis@sprb.brussels) (s'inscrire via mparis@sprb.brussels)
- mercredi 9 mars à 15h30 : réunion de rencontre et de construction de synergie entre porteurs de projets
- vendredi 15 avril à midi : échéance de remise des projets (avec l'autorisation de la commune)
- 25, 26, 27 avril: jury de rencontre des projets (sur base d'une invitation par mail le 21 avril)
- mi-mai : publication de la sélection
- 3 juin à 15h : rencontre de démarrage « Bruxelles en vacances »
- juin – fin congé de Toussaint : mise en œuvre des projets

10. ACCOMPAGNEMENT

Un consultant « expert mobilité et espace public » peut ponctuellement être mis à disposition des porteurs de projets pour formuler des conseils sur la réalisation du projet ou pour intervenir comme facilitateur dans les contacts avec les communes, par exemple. A savoir : sur base de l'expérience des années précédentes, vu le rythme soutenu nécessaire ici en termes de développement de projet et de mise en œuvre, il semble que cet appel soit plutôt adapté à des associations expérimentées et assez autonomes. L'appel à projets *Inspirons le quartier* est davantage destiné aux projets non expérimentés, porté par des citoyens, et dispose d'un encadrement adapté.

11. PAIEMENTS

La subvention est payée en deux tranches. La première tranche¹ de 80 ou 90% est versée à titre d'avance. La deuxième tranche de 20% ou 10 % est versée après la finalisation du projet et après la présentation de toutes les pièces justificatives et après la soumission du rapport d'activité.

Les paiements sont effectués sur la base d'une déclaration de créance. À partir du moment où la déclaration de créance est envoyée, le bénéficiaire doit prévoir au moins un mois pour que le montant de la subvention parvienne sur son compte. Si le dossier final de justificatifs n'est pas remis dans les délais fixés, le droit à la subvention est perdu et l'avance devra être remboursée.

12. INFORMATION

Bruxelles Mobilité (renseignements généraux)
Madame Sofie Walschap
e-mail: swalschap@gob.brussels

Cabinet Elke Van den Brandt
Madame Jade Kawan
e-mail: jkawan@gov.brussels

Bruxelles Mobilité (permis d'occupation de voirie)
e-mail: district@gob.brussels

Brulocalis (lien avec les communes)
Madame Sophie Van den Berghe
e-mail: sophie.vandenbergh@brulocalis.brussels

Madame Nina Ramos
e-mail : nina.ramos@brulocalis.brussels

¹ Le montant de la 1^{ère} tranche est déterminé en fonction des crédits budgétaires disponibles.